

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## EN DATE DU 4 AVRIL 2017

**PRESENTS :** DELAUTRETTE, DEBLOOS, LAVIGNE, BELAIR, GAYOT, DEXET, BOUCHAREYSSAS, DOIZON, HUMBERT, MEYNARD, PEYRILLE, JOUHANNY, LUBRANO, MALLEFONT.

**ABSENTS :** Mme ACHARD (excusée)

**Secrétaire de séance :** F. BELAIR

### 1/ APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2016

Après lecture des comptes de gestion et analyse des comptes administratifs, le Conseil approuve à l'unanimité les documents présentés, soit :

Budget Principal	Résultat section de fonctionnement	134 383.07
	Résultat section d'investissement	24 919.95
	Solde Restes à réaliser	- 158 118.00
	Affectation à l'investissement	172 113.52
Budget Assainissement	Résultat section de fonctionnement	6 733.56
	Résultat section d'investissement	-108 351.80
	Solde Restes à réaliser	55 060.00
	Affectation à l'investissement	8 754.76

Mme ALLONCLE, trésorier, précise que le budget assainissement doit acquérir l'autonomie financière au 31 Décembre prochain.

### 2/ VOTE TAUX 2017

Le conseil décide une augmentation de 1 % du taux d'imposition. Le conseil n'a pas souhaité mettre en place une augmentation plus importante au regard du contexte économique actuel et préfère une augmentation faible mais constante et nécessaire compte tenu de l'importance des travaux engagés.

Les taux sont fixés à 10.63 % pour la taxe d'habitation, 14.58 % pour la taxe foncière (bâti) et 73.15 % pour la taxe foncière (non bâti)

### 3/ VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2017

Mr le Maire présente un projet de fonctionnement où les dépenses sont rigoureusement estimées compte tenu de la baisse en recette des dotations de l'Etat. Le Conseil approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2017 suivants :

Budget Principal	Section de fonctionnement	902 429 €
	Section d'investissement	1 337 955 €
Budget Assainissement	Section de fonctionnement	45 294 €
	Section d'investissement	580 628 €

### 4/ CONVENTION HEBERGEMENT GITES

L'annulation de la délibération 2016/084 du 24 Novembre 2016 pour l'accueil du groupe de pêcheurs est nécessaire. Le Conseil décide d'une réduction tarifaire de 30% au lieu de 50% pour l'accueil de ce groupe.

### 5/ CONVENTION ANALYSES RESTAURANT SCOLAIRE

Depuis 2009, le Laboratoire départemental de la Haute-Vienne effectue des prélèvements et analyses diverses au restaurant scolaire qui correspondent aux obligations réglementaires.

A compter de 2017, il n'effectue plus les prélèvements et analyses sur eaux chaudes dans le cadre de recherche de légionnelles. Le Conseil décide de confier cette mission au Laboratoire départemental de la Creuse qui pratique les mêmes conditions et les mêmes tarifs et d'établir une convention avec cette structure.

### 6/ QUESTIONS DIVERSES

**Subventions aux associations :** Il est attribué pour un montant global de 2 150 € une subvention aux associations suivantes : TAUFFLARD TEAM, ACCA, LES CARRIOLES, JEUNESSES MUSICALES, ANACR, FNACA, PREVENTION ROUTIERE, FNATH, GVA CHALUS, SOLIDARITE PAYSANS, ASSOC DEPART LIEUTENANT LOUVETERIE.

**Salle des fêtes** : le Conseil donne son accord pour réaliser une demande de subvention exceptionnelle pour l'équipement de la cuisine de la salle des fêtes (Taux de subventionnement 50 % avec plafond de 15 000 € d'aide).

**Personnel Communal** : le Conseil délibère favorablement concernant la proposition des taux de promotion pour les avancements de grade – La demande déposée auprès du Comité Technique est « tous grades, tous cadres d'emplois, toutes filières à 100 % - Ainsi, la Commune ne sera plus tenue de demander l'avis du Comité Technique avant de procéder à un avancement de grade. La procédure sera donc écourtée puisqu'il reviendra au Conseil Municipal d'accepter ou non de créer le poste d'avancement.

**Remboursement EDF** : le Conseil donne son accord pour encaisser un remboursement d'EDF sur la facturation de la station.

**Installation infirmière** : Mr le Maire rappelle au Conseil la demande d'installation d'une infirmière. Pour y répondre, il propose donc l'immeuble de l'ancienne épicerie qui conviendrait à l'intéressée. La location mensuelle est fixée à 250 € + 100 € de charges par bail précaire d'un an à compter du 1<sup>er</sup> Août. Les clés seront remises dès le 1<sup>er</sup> juin afin que l'intéressée puisse aménager les locaux.

**Travaux** : Mr le Maire félicite l'équipe des services techniques qui permet au bourg d'être agréable. Les Conseillers sont satisfaits de la démolition des anciennes cantines Rue des Chevaliers qui permet un dégagement de la vue sur le site de la zone de loisirs.